

CLASSE DE SECONDE

Conçu dans la continuité du collège, l'enseignement des arts plastiques en seconde est ouvert à tout élève intéressé. Celui-ci peut prendre soit l'**option d'exploration Arts Visuels** soit l'**option facultative Arts Plastiques** qui permettent l'une et l'autre de tester sa motivation pour poursuivre cet enseignement en classe de première.

ARTS VISUELS (1h30 hebdomadaires)

Partant de rencontres avec des professionnels d'un domaine artistique prolongées par des expérimentations concrètes (production d'une affiche, de photographies...), un élève réalise un parcours d'exploration de plusieurs arts visuels (toute activité créatrice associée à l'image relève des arts visuels : céramique, architecture, mode, cinéma, bande dessinée...) dans leurs diverses réalités (économique, technique et artistique).

OPTION FACULTATIVE (3 heures hebdomadaires)

Quelles relations entretiennent la « forme » et « l'idée » ? A partir de cette question centrale du programme de seconde, on vise à confirmer que le dessin est une pratique fondamentale des arts plastiques, non un simple savoir-faire, et à sensibiliser à la dimension concrète de toute réalisation. L'élève verra aussi que les arts plastiques consistent à découvrir, dans un échange constant entre sa pratique, l'analyse de ses productions et l'étude des œuvres, les relations entre invention, expression et réflexion que mobilise toute démarche artistique.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF TOUTES SÉRIES (3 heures hebdomadaires)

Cette option qui permet à un élève d'expérimenter ou de perfectionner l'usage des outils traditionnels comme les moyens contemporains prépare à l'épreuve facultative d'arts plastiques du baccalauréat (En option facultative seuls les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par deux et ajoutés au total des points obtenus à l'ensemble des épreuves en fonction du choix.)

Et après... SPECIALITE ARTS PLASTIQUES (5 heures hebdomadaires)

Cet enseignement accessible aux élèves de la série 1ère L permet d'acquérir de façon plus approfondie des compétences plasticiennes, théoriques et culturelles. Il prépare à l'épreuve de spécialité du baccalauréat (coefficient 6 : un écrit de culture artistique, coef.3; un oral à partir d'un dossier de travaux réalisés dans l'année, coef.3)

Lycée PABLO PICASSO

2, avenue Pablo Picasso

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Tél : 01 48 76 26 73

Fax : 01 48 76 88 62

E-mail / ce.0941347d@ac-creteil.fr

<https://www.lyceepicasso.org>



LYCEE
PABLO PICASSO

LES ARTS PLASTIQUES DE LA SECONDE A LA TERMINALE

L'enseignement des arts plastiques est fondé sur l'exercice d'une pratique plastique (réaliser des dessins, des peintures, des volumes, des photographies, des travaux infographiques...) en lien avec la construction d'une culture artistique. De la seconde à la terminale, un élève va découvrir l'art et ses langages, développer son inventivité, exercer son esprit critique et affiner ses capacités expressives.

